

VIDE TA CHAMBRE ET TON GRENIER : REGLEMENT

Sous réserve d'autorisation préfectorale.

Le 28 mai 2023 à St SULPICE 81370 (Stade de La Messale)

de 8h à 17h. Entrée gratuite. Possibilité restauration, buvette

Mail : videtachambre.81370@yahoo.fr ou 06.70.10.76.17

Article 1 : Le vide ta chambre et ton grenier est organisé par l'Association St Sulpicienne des Parents d'Elèves Indépendants (ASPEI), les bénéficiaires issus de la location des emplacements et de la buvette seront au profit des établissements scolaires publics de la ville.

Article 2 : Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et ce jusqu'à concurrence des disponibilités.

Article 3 : Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement le dimanche 28 mai 2023 entre 6h30 et 7h30 et se garderont de quitter leur emplacement avant 17h par respect pour les visiteurs et pour la sécurité de tous. **AUCUN VEHICULE NE CIRCULERA sur le stade ENTRE 8h et 17h.**

Article 4 : Les emplacements non occupés après 8h seront considérés comme disponibles et pourront être utilisés au gré de l'organisateur. Les sommes versées resteront la propriété de l'association au titre des frais engagés.

Article 5 : Il est absolument interdit aux exposants de modifier la disposition des emplacements sans l'autorisation des organisateurs.

Article 6 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradation de tous les objets exposés avant, pendant et après la manifestation. Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

Article 7 : Sous réserve d'autorisation préfectorale, une buvette sera à disposition. La vente de nourriture ou boissons est de l'exclusivité des organisateurs.

Article 8 : Nous vous demandons de vous conformer aux dispositions légales régissant ce genre de manifestations (décret n°2009-16 du 07/01/2009) et de remplir avec le plus grand soin le formulaire d'inscription afin de pouvoir enregistrer votre inscription. L'exactitude des renseignements qui y figurent engage votre responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litiges des exposants avec les contributions directes ou indirectes et polices diverses ; il en est de même en cas de mensonge, tricherie et falsification des dits exposants.

Article 9 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre et la moralité de la manifestation ou ne respecterait pas le protocole sanitaire, sans indemnité ni remboursement d'aucune sorte.

Article 10 : Toute demande de réservation, non accompagnée de son règlement ou de la copie recto verso de la carte d'identité, ne sera pas prise en considération. La date limite de réservation est fixée au 24 mai 2023 sauf épuisement des places disponibles. Les éventuelles demandes d'annulation ne pourront être acceptées que jusqu'au 17 mai 2023. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être effectué (sauf cas de force majeure avec présentation d'un justificatif).

Article 11 : Les exposants respecteront le protocole sanitaire en vigueur et s'assureront de laisser leur emplacement libre et propre à leur départ.

LA PARTICIPATION AU VIDE TA CHAMBRE ENGAGE L'ACCEPTATION DU REGLEMENT